

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 11.12.00.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 14.06.02 Bulletin 02/24.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : THIEBAUX PHILIPPE — FR.

72) Inventeur(s) : THIEBAUX PHILIPPE.

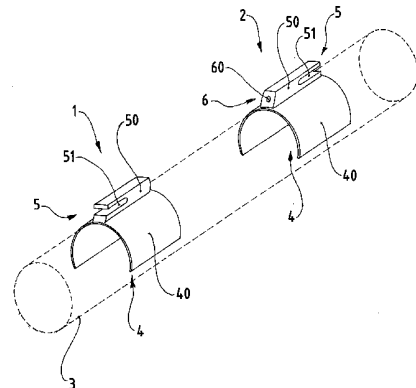
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) DISPOSITIF DE FIXATION D'UN HAMEÇON SUR UNE CANNE A PECHE.

57) Dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne à
pêche.

Il comporte des moyens permettant l'enroulement d'une
ligne et des moyens d'accrochage d'un hameçon, aptes à
être encliquetés sur une canne à pêche (3) et à être dépla-
cés le long d'au moins une partie de celle-ci. Les moyens (5)
permettant l'enroulement sont prévus aptes à la réalisation
d'un tour d'enroulement de longueur variable.



La présente invention a pour objet un dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne à pêche.

De manière connue, une canne à pêche comprend une canne constituée de l'aboutement de plusieurs éléments, une ligne constituée d'un fil équipé d'un flotteur d'un poids et d'un hameçon, 5 cette ligne étant fixée à l'extrémité de l'élément extrême de ladite canne appelé scion.

Afin d'éviter un emmêlement de la ligne lorsque l'on ramène celle-ci et que l'on pose la canne ou lorsqu'on se déplace avec la canne, il est préférable d'accrocher l'hameçon à cette dernière. De 10 manière traditionnelle l'hameçon est fixé sur le talon de la canne, la longueur de la ligne étant choisie initialement pour permettre une telle fixation.

Or, selon le type de poisson pêché, c'est-à-dire selon 15 essentiellement le lieu et la profondeur de pêche, on utilise des cannes et des lignes de longueurs différentes, des flotteurs particuliers, des poids et des hameçons différents.

La variation de la longueur des lignes pose donc un problème, celui de la fixation de la ligne à la canne.

Pour pallier cet inconvénient, il est possible, lorsque la 20 ligne est plus longue que la canne d'utiliser un plioir sur lequel on enroule partiellement la ligne et que l'on plaque contre la canne avant d'accrocher l'hameçon au talon de cette dernière. Cette manière de procéder n'est toutefois pas possible lorsque la ligne 25 est plus courte que la canne.

Ce problème de fixation de l'hameçon à la canne est accru lorsque le pêcheur utilise simultanément plusieurs lignes chacune destinée à une pêche particulière. En pratique, afin d'éviter d'avoir à utiliser plusieurs cannes à pêche, le pêcheur utilise ce 30 que l'on appelle des kits, un kit consistant en la partie de tête d'une canne, adaptable sur l'élément de base de la canne. Le pêcheur dispose donc sur le lieu de pêche d'une canne sur laquelle il peut adapter successivement plusieurs kits qui peuvent être de longueurs et de résistances différentes, mais qui surtout sont montés avec des 35 lignes de natures et de longueurs différentes, en sorte que lorsque

le pêcheur adapte un kit sur la canne, la longueur de la ligne ne correspond jamais à celle de la canne prolongée du kit.

5 Pour pallier cet inconvénient les pêcheurs utilisent généralement un bracelet élastique qui passe autour de la canne à proximité du talon de celle-ci, et qui sert à accrocher l'hameçon. Ce procédé n'est toutefois utilisable qu'en cas de ligne de longueur inférieure à celle de la canne. Par ailleurs, l'accrochage de l'hameçon sur le bracelet n'est pas toujours aisé puisqu'il faut le faire passer entre celui-ci et la canne, en outre ledit bracelet se
10 détériore à la longue.

Il a été également proposé un dispositif d'accrochage d'un hameçon comprenant un anneau torique élastique d'un diamètre interne voisin de celui d'une canne, duquel fait saillie extérieurement un anneau plus petit destiné à l'accrochage de l'hameçon.

15 Si la mise en place de l'hameçon est aisée, l'anneau d'accrochage reste fragile et se dégrade à la longue. De plus, là encore il n'est pas possible d'accrocher une ligne plus longue que la canne si ce n'est en ayant recours à un plioir.

On connaît également par le document FR 2.774.553, un
20 dispositif de plioir permettant le rangement d'une ligne lors du repliement télescopique d'une canne. Il consiste en un plioir de type classique auquel est adjoint un élément encliquetable sur la canne. En pratique, ce dispositif s'utilise comme un plioir classique, c'est-à-dire que la ligne est enroulée dessus et
25 l'hameçon y est accroché.

Si ce dispositif présente des avantages par rapport à ceux précédemment cités, il présente également des inconvénients, notamment en ce qu'après enroulement sur le plioir, la longueur de fil restante ne permet pas d'accrocher l'hameçon à l'emplacement qui
30 lui est réservé.

En outre, lorsque le fil à enrouler est d'une grande longueur, l'enroulement et le déroulement sont fastidieux.

La présente invention a pour but de proposer un dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne permettant de remédier à ces
35 divers inconvénients.

Le dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne à pêche selon l'invention, est du type comportant un moyen permettant l'enroulement d'une ligne et un moyen d'accrochage d'un hameçon, aptes à être encliquetés sur une canne à pêche et à être déplacés le long d'au moins une partie de celle-ci, et il se caractérise essentiellement en ce que le moyen permettant l'enroulement est prévu apte à la réalisation d'un tour d'enroulement de longueur variable.

Que la ligne soit plus longue ou plus courte que la canne, le dispositif selon l'invention permet toujours la fixation de l'hameçon.

Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, les moyens d'enroulement consistent en deux éléments indépendants comprenant chacun un moyen d'encliquetage sur la canne à pêche, un moyen apte à retenir le fil et un moyen apte à permettre l'accrochage d'un hameçon, lesdits éléments étant aptes à être encliquetés sur une canne à pêche en sorte de pouvoir être déplacés en écartement ou en rapprochement l'un de l'autre le long de ladite canne, tandis que les moyens aptes à retenir le fil sont orientés de manière à permettre la rétention d'au moins une boucle faite en passant autour d'eux.

Selon un premier mode de réalisation du moyen d'accrochage d'un hameçon du dispositif selon l'invention, il consiste en une cavité apte à accueillir la pointe de l'hameçon.

Selon un second mode de réalisation du moyen d'accrochage d'un hameçon du dispositif selon l'invention, il consiste en un réceptacle apte à contenir entièrement ledit hameçon, fendu longitudinalement pour permettre le passage du fil auquel est attaché ledit hameçon.

En fonction de la taille du réceptacle, que ce soit dans le sens la largeur et/ou dans de sens de la longueur, il est possible de loger des hameçons de différentes tailles. Un tel moyen d'accrochage est notamment prévu pour loger des cuillers.

Les avantages et les caractéristiques du dispositif selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit

et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

Dans le dessin annexé :

5 - la figure 1 représente une vue schématique en perspective d'un dispositif de fixation d'un hameçon selon l'invention.

- la figure 2 représente une vue schématique en perspective d'une variante d'une partie du même dispositif.

- la figure 3 représente une vue schématique en perspective d'une autre variante de la même partie.

10 En référence à la figure 1, on peut voir qu'un dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne à pêche selon l'invention comporte deux éléments 1 et 2, aptes à être encliquetés sur une canne à pêche 3 représentée partiellement en traits discontinus.

15 De préférence, notamment du point de vue fabrication, les deux éléments 1 et 2 sont identiques, ils comportent chacun un moyen 4 d'encliquetage sur la canne 3, et un moyen 5 apte à retenir le fil, non représenté, et un moyen 6 apte à permettre l'accrochage d'un hameçon, également non représenté.

20 Le moyen 4 d'encliquetage consiste, de manière connue en soi, en une pièce 40 en forme de partie, plus que semi-circulaire, de tube d'un diamètre interne légèrement inférieure à celui de la canne 3, et réalisée dans un matériau d'une certaine élasticité, tel qu'une matière plastique rigide ou semi-rigide, en sorte que cette pièce 40 puisse être solidarisée à la canne 3 par un abord latéral.

25 Le moyen 5 apte à retenir le fil consiste en une pièce 50 allongée solidaire extérieurement de la pièce 40 selon une génératrice de celle-ci, et comportant à une extrémité une fente transversale 51.

30 Le moyen 6 de fixation d'un hameçon consiste en une cavité 60 pratiquée dans la pièce 50 dans l'extrémité opposée à celle comportant la fente 51, et destinée à recevoir la pointe de l'hameçon.

35 On comprendra qu'en disposant sur une canne 3 les deux éléments 1 et 2, retournés l'un par rapport à l'autre en sorte que les fentes 51 de ceux-ci soient tête-bêche, on crée un plioir de longueur

variable, la variation de longueur étant obtenue en éloignant ou en rapprochant les éléments 1 et 2 sur la canne 3.

L'avantage de la variation de longueur du plioir est d'obtenir à coup sûr l'accrochage de l'hameçon et une parfaite tension du fil.

5 On notera que de préférence le fond de la fente 51 est de forme bombée, afin d'une part de permettre le bon coulissement du fil lorsque l'on fait varier la longueur du plioir, et d'autre part de ne pas endommager le fil.

10 En référence à la figure 2, on peut voir une variante de réalisation du moyen d'accrochage 6, qui se présente sous la forme d'une cavité 61 pratiquée dans la paroi de la pièce 40, et apte à accueillir la pointe de l'hameçon.

15 En référence maintenant à la figure 3, on peut voir une autre variante de réalisation du moyen d'accrochage 6, qui se présente sous la forme d'un réceptacle 62 apte à loger entièrement l'hameçon.

Le réceptacle 62 consiste en un tube fermé à une extrémité 63, solidarisé à la pièce 40 représentée partiellement, selon une génératrice de celle-ci, et comportant longitudinalement une fente 64 se prolongeant jusqu'au centre de l'extrémité fermée 63.

20 En pratique l'hameçon est introduit dans le réceptacle 62 pour venir en butée contre la face interne de l'extrémité fermée 63, le fil passant dans la fente 64.

25 Un tel mode de réalisation est avantageusement destiné à l'accrochage de cuiller, laquelle est ainsi entièrement enveloppée, évitant ainsi tous risques de blessure.

REVENDICATIONS

1) Dispositif de fixation d'un hameçon sur une canne à pêche, du type comportant des moyens (5) permettant l'enroulement d'une ligne et des moyens (6) d'accrochage d'un hameçon, aptes à être encliquetés sur une canne à pêche (3) et à être déplacés le long
5 d'au moins une partie de celle-ci, caractérisé en ce que lesdits moyens (5) permettant l'enroulement sont prévus aptes à la réalisation d'un tour d'enroulement de longueur variable.

2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens (5) d'enroulement consistent en deux éléments
10 indépendants (1, 2) comprenant chacun un moyen (4) d'encliquetage sur la canne à pêche (3), un moyen (51) apte à retenir le fil et un moyen (6) apte à permettre l'accrochage d'un hameçon, lesdits éléments (1, 2) étant aptes à être encliquetés sur une canne à pêche (3) en sorte de pouvoir être déplacés en écartement ou en
15 rapprochement l'un de l'autre le long de ladite canne (3), tandis que les moyens (51) aptes à retenir le fil sont orientés de manière à permettre la rétention d'au moins une boucle faite en passant autour d'eux.

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2,
20 caractérisé en ce que le moyen d'encliquetage (4) consiste en une pièce (40) en forme de partie, plus que semi-circulaire, de tube d'un diamètre interne légèrement inférieure à celui de la canne (3), et réalisée dans un matériau d'une certaine élasticité, en sorte que cette pièce (40) puisse être solidarisée à ladite canne par un abord
25 latéral.

4) Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le moyen apte à retenir le fil consiste en une pièce (50) allongée solidaire extérieurement du moyen d'encliquetage (40) selon une génératrice de celui-ci, et comportant à une extrémité une fente
30 transversale (51) apte à recevoir ledit fil.

5) Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le moyen de fixation (6) d'un hameçon consiste en une cavité (60)

pratiquée dans la pièce (50) allongée fendue, dans l'extrémité opposée à celle comportant la fente (51), et destinée à recevoir la pointe de l'hameçon.

5 6) Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le moyen de fixation d'un hameçon consiste en une cavité (61) pratiquée dans le moyen d'encliquetage (40), et destinée à recevoir la pointe de l'hameçon.

10 7) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que le moyen d'accrochage d'un hameçon consiste en un réceptacle (62) apte à contenir entièrement ledit hameçon, fendu longitudinalement pour permettre le passage du fil auquel est attaché ledit hameçon.

15 8) Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que le réceptacle se présente sous la forme d'un tube (62) fermé à une extrémité (63) comportant longitudinalement une fente (64) se prolongeant jusqu'au centre de ladite extrémité fermée (63).

FIG. 1

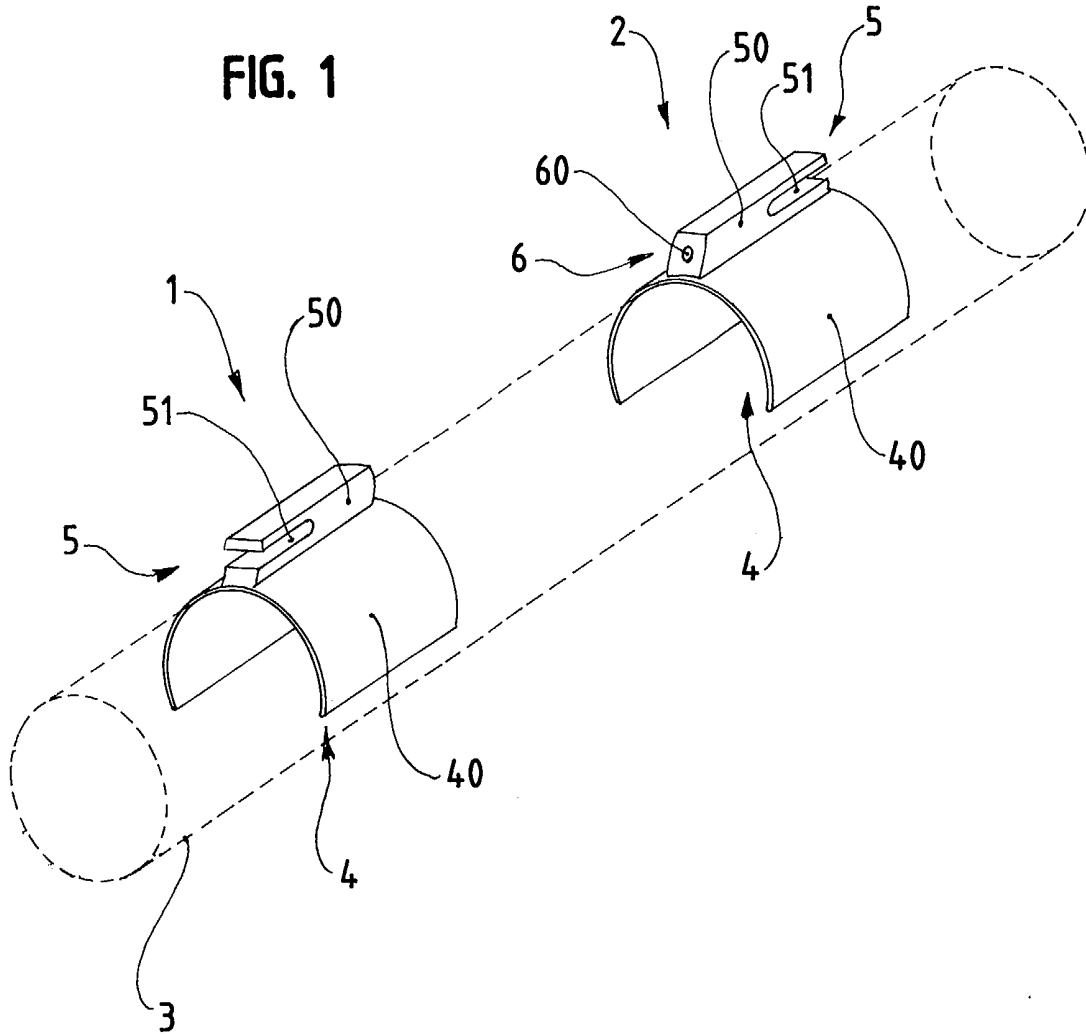


FIG. 2

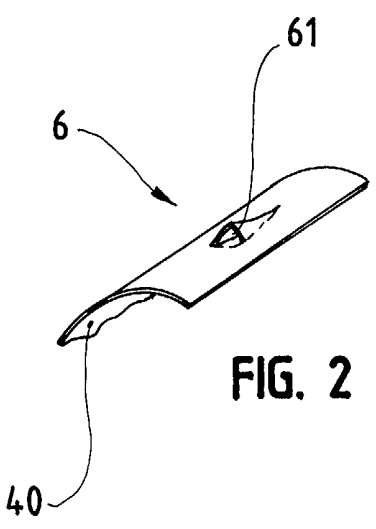
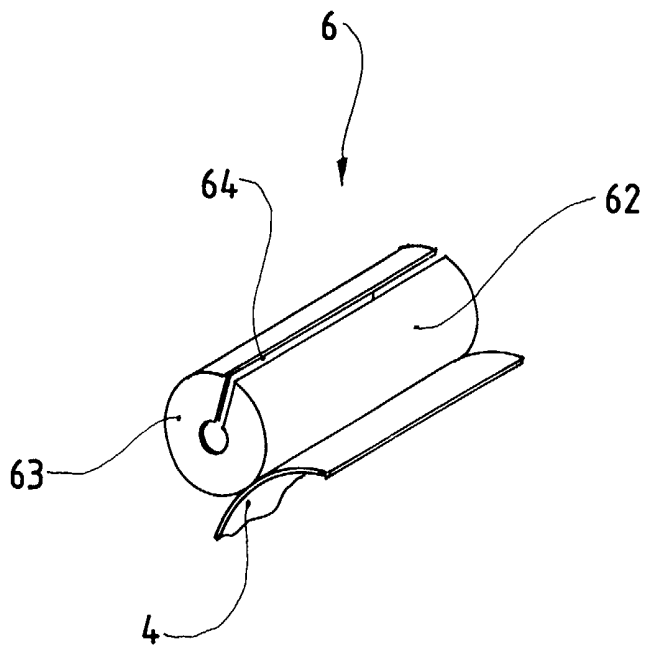


FIG. 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2817708

N° d'enregistrement
nationalFA 596392
FR 0016059

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2 791 054 A (GRONEK) 7 mai 1957 (1957-05-07)	1-3	A01K97/00 A01K87/00
A	* colonne 2, ligne 3 - ligne 32; figures * ---	4,5	
X	DE 540 032 C (KLÖCKNER) * le document en entier *	1	
A	US 1 662 983 A (PFLUEGER CHARLES T) 20 mars 1928 (1928-03-20) * figures 2,4 *	6	
A	US 3 839 811 A (HOPKINS) 8 octobre 1974 (1974-10-08) * figures *	5	
A	US 5 430 969 A (TAYLOR DON ET AL) 11 juillet 1995 (1995-07-11) * abrégé; figures *	7,8	
A	US 5 220 742 A (LEWIS KENNETH D) 22 juin 1993 (1993-06-22) * colonne 5, ligne 63 - colonne 6, ligne 8; figure 7 * -----	7,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A01K
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		16 août 2001	Verdoodt, S
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2